



Plus-values immobilières

Par alevi

Bonjour, je souhaite vendre un petit bien immobilier acquis en 2023 à usage de résidence secondaire, or les travaux d'amélioration et de reconstruction ont été facturés par un auto-entrepreneur non assujetti à la TVA et la rumeur dit que cela ne sera pas comptabilisé pour alléger ma plus-values (par ailleurs quasi nulle dans les faits mais pas dans les apparences !). Merci de me dire ce qu'il en est svp

Par yapasdequoi

Bonjour,
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025073549]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025073549[/url]

Lisez le II 4e, plutôt que d'écouter la rumeur.

Ou bien interrogez votre notaire.

Par alevi

Le problème justement est que j'ai été chez un notaire dont le clerc ne semblait pas trop savoir !! Et je n'ai pas trouvé dans votre lien si les travaux facturés par un auto-entrepreneur non assujetti à la TVA étaient valides pour minorer la plus-value ! Merci

Par yapasdequoi

Alors posez la question au centre des impôts dans votre messagerie personnelle.